

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
Désignés :	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents :	11
Visio :	0
Votants :	16
Procuration	1
Date de la convocation :	
4 juillet 2022	

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

Délibération 2022-34

OBJET : Demande de subventions – Site de compostage et végétaux et de biodéchets de Biot

Le 11 juillet 2022 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Caroline JOUSSEMET, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT donne pouvoir à Caroline JOUSSEMET

Membres excusés :

Joseph CESARO, Eric MELE, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAoui, Anne-Marie BOUSQUET, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALEND, Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme MUSSO est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapport expose à l'Assemblée :

Le territoire UNIVALOM génère environ 42 000 tonnes de « déchets » végétaux chaque année. Les végétaux sont donc le 2^{ème} plus important gisement à traiter pour le Syndicat après les ordures ménagères. Ce flux est jusqu'à présent valorisé en compost via le Contrat de Performance Public Privée conclut avec la société VALOMED en 2006. Actuellement les végétaux sont ainsi broyés dans le département des Alpes Maritimes par le prestataire mais sans certitude d'être traités réellement dans le département pouvant ainsi générer des transports très lointains.

Depuis plusieurs années, le Syndicat réfléchit à la possibilité de valoriser les végétaux localement et cherche activement un site qui permettrait de composter tout ou partie du flux. Un terrain appartenant au Conseil Général des Alpes Maritimes, situé sur la Commune de Biot, idéalement placé par rapport au territoire d'UNIVALOM et par rapport aux voies d'accès, a enfin été identifié pour construire une installation de valorisation des végétaux et des biodéchets.

Une étude de faisabilité va donc être lancée par le Syndicat afin de déterminer les meilleures solutions de valorisation sur ce terrain.

UNIVALOM souhaite solliciter des subventions auprès d'organismes tels que l'ADEME ou la Région PACA à la fois pour le financement de cette étude de faisabilité et pour les futurs travaux de construction du site éventuellement éligibles.

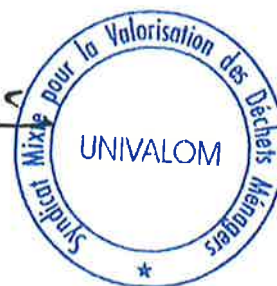
Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander une subvention auprès de l'ADEME PACA, ou de tout autre organisme ou Collectivité partenaire, et à répondre aux appels à projets qui seraient lancés concernant ce type de projet,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20220711-2022-34-DE
Date de télétransmission : 25/07/2022
Date de réception préfecture : 25/07/2022

Date de mise en ligne:

25 JUL, 2022